Procès Verbal

de la séance du Mardi 18 Mars 2025

Date de convocation : 03/03/2025 Date d'affichage : 03/03/2025

En fonction : 11 Présents : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Françoise FARCY, Maire.

Étaient présents : Françoise FARCY, Bertrand MAUDET, Marie GUIHENEUF, Norbert BELLOC, Didier LEVALET, Jacky CARE, Marc BRISSAULT, Armand BACHELOT, Jérémy DEROUAULT,

Était absent excusé : Martine DELAROCHE, Fréderic PIAUT

Secrétaire de séance : Bertrand MAUDET

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Une réunion s'est tenue sur site le 28 février 2025. La commune de Malicorne-sur-Sarthe décide de mettre en place un nouvel arrêté 2025-03-041 qui annule et remplace l'arrêté 2025-02-019 concernant la règlementation de la VC n°3 petite route de Malicorne/Bousse.

Les élus ont visité le 27 février 2025, l'entreprise Restoria qui fournie les repas de la cantine scolaire. Il a été apprécié de voir que de nombreuses étapes dans le processus de fabrication des repas sont faites par le personnel et non pas par des machines, que la société embauche des personnes en situation de handicap et que les produits sont majoritairement régionaux.

D2025 003: ETUDE ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente le compte de gestion établit par Madame DE GEUSER Hélène et Monsieur PORCHER Arnaud du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, Receveurs Municipaux, Trésoriers de Sablé sur Sarthe pour l'année 2024.

Considérant que ce compte de gestion est identique au compte administratif, que le receveur municipal, Trésorier de Sablé sur Sarthe a bien dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, qu'il a bien procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans les écritures, et qu'il n'existe aucune anomalie ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, du budget assainissement après délibération, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

D2025 004: COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2024 :

Mme FARCY, maire se retire

COMPTE ADMINISTRATIF 2024- ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Libellés	Prévu 2024	Emis 2024	Comptes	Libellés	Prévu 2024	Emis 2024
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**18 641.45 €**	**17 249.62 €**		**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**18 641.45 €**	**6 367.46 €**
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 541.45 €	12 541.45 €	70611	Redevances d'assainissement collectif	8 500 €	6 367.46 €
6156	Maintenance	1 000,00 €	0,00 €	7411	Subvention d'exploitation	10 141.45 €	0,00 €
617	Etudes et recherches	300.00 €	0.00 €				
6541	Créances admises en non-valeur	400 €	385 €				
6811	Amortissements	4 400 €	4 323.17 €				
	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2024	**10 882.16**					

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés	Prévu 2024	Emis 2024	Comptes	Libellés	Prévu 2024	Emis 2024
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**129 861.31 €**	**0,00 €**		**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**129 861.31 €**	**129 784.48 €**
2132	Constructions	129 861.31 €	0,00 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	125 461.31	125 461.31 €
				2813	Constructions	0,00 €	0.00 €
				28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 400,00 €	4 323.17 €
					EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2024	**129 784.48 €**	

Compte tenu du report de 2023, section d'exploitation : - 12 541.45 €
Déficit au 31 décembre 2024 est de – 10 882.16 €
Compte tenu du report de 2023, section d'investissement : 125 461.31 €
Excédent au 31 décembre 2024 est de 129 784.48 €

Soit un résultat cumulé : excédent de 118 902.32 € (129 784.48 € - 10 882.16 €)

Monsieur BACHELOT Armand fait voter ce compte administratif.
Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

D2025 005: AFFECTATION DE RESULTATS ASSAINISSEMENT 2024 :

Considérant les comptes de l'année 2024 du budget assainissement, après approbation du compte administratif 2024, le Conseil Municipal constate un déficit d'exploitation de 10 882.16 euros et un excédent d'investissement reporté de 129 784.48 euros.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter :
* la somme de 129 784.48 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté », et
* la somme de – 10 882.16 € au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté ».

D2025-006: BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 ***:***

BUDGET PRIMITIF 2025 - ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Libellés	B.P. 2024	B.P. 2025	Comptes	Libellés	B.P. 2024	B.P. 2025
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**18 641.45 €**	**16582.16**		**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**25 301.54 €**	**16 582.16 €**
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 541.45 €	10 882.16 €	70611	Redevances d'assainissement collectif	7 000.00 €	6 500.00 €
6156	Maintenance	1 000 €	1 000 €	7411	Subvention d'exploitation	18 301.64 €	10 082.16 €
617	Etudes et recherches	300.00 €	300.00 €				
6541	Créances admises en non-valeur						
6811	Amortissements	4 400.00 €	4 400.00 €				

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés	B.P. 2024	B.P. 2025	Comptes	Libellés	B.P. 2024	B.P. 2025
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**129 861.31 €**	**134 184.48 €**		**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**129 861.31 €**	**134 184.48 €**
203	Frais d'études, de recherches…	0.00€	10 000 €				
2132	Constructions	129 861.31 €	124 184.48 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	125 461.31 €	129 784.48 €
				2813	Constructions	0.00 €	0.00 €
				28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 400.00 €	4 400.00 €

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- ***Section de fonctionnement : ..... 16 582.16 €***
- ***Section d'investissement : ..... 134 184.48 €***

D2025 007: ETUDE ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire présente le compte de gestion établit par Madame DE GUEUSER Hélène et Monsieur PORCHER Arnaud du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, Receveurs Municipaux, Trésoriers de Sablé sur Sarthe pour l'année 2024.

Considérant que ce compte de gestion est identique au compte administratif, que le receveur municipal, Trésorier de Sablé sur Sarthe a bien dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, qu'il a bien procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans les écritures, et qu'il n'existe aucune anomalie ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, du budget communal après délibération, à l'unanimité :

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part

---

D2025-008 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2024

Madame FARCY, maire se retire

COMPTE ADMINISTRATIF 2024							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Cpte	Libellés	Prévus 2024	Émis 2024	Cpte	Libellés	Prévus 2024	Émis 2024
DEPENSES DE		516 286.10 €	314 953.28 €	**RECETTES DE**		516 286.10 €	549 245.17 €
011	Charges à caractère général	143 930.00 €	85 724.84 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	171 086.10 €	171 086.10 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	167 200.00 €	149 553.78 €	013	Attenuation de charges	16 000.00 €	34 398.58 €
014	Atténuation de produits	34 000.00 €	33 320.07 €	70	Produits des services, du domaine et vente diverses	18 700.00 €	20 370.42 €
023	Virement à la section d'investissement	111 546.10 €	0.00 €	73	Impôts et taxes	25 000.00 €	24 626.53 €
65	Autres charges de gestion courantes	53 810.00 €	42 085.37 €	731	Fiscalité locale	140 000.00 €	150 072.00 €
66	Charges financières	4 300.00 €	4 269.22 €	74	Dotations et participations	115 500.00 €	117 658.54 €
67	Charges spécifiques	500.00 €	0.00 €	75	Autres produits de gestion courante	30 000.00 €	31 033.00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000.00 €	0.00 €				
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Cpte	Libellés	Prévus 2023	Émis 2023	Cpte	Libellés	Prévus 2023	Émis 2023
DEPENSES		368 849.33 €	280 869.42 €	**RECETTES**		368 849.33 €	216 902.97 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	101 796.88 €	101 796.88 €	021	Virement de la section de fonctionnement	111 546.10 €	0.00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	22 200.00 €	21 125.13 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	203 803.23 €	204 027.93 €
20	Immobilisations incorporelles	2 500.00 €	2 456.90 €	13	Subventions d'investissement	52 000.00 €	12 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	53 500.00 €	4 627.69 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 500.00 €	875.04 €
23	Immobilisations en cours	188 852.45 €	150 862.82 €				

Compte tenu du report de 2023, section de fonctionnement : 171 086.10 €
Excédent au 31 décembre 2024 est de 234 291.89 €
Compte tenu du report de 2023, section d'investissement : -101 796.88 €
Déficit au 31 décembre 2024 est de - 63 966.45€

Restes à Réaliser dépenses 2944.00 €

Restes à Réaliser recettes ***40 000.00 €***

Monsieur BACHELOT Armand fait voter ce compte administratif.
Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

D2025-009 : AFFECTATION DE RESULTATS COMMUNAL 2024

Considérant les comptes de l'année 2024 du budget de la commune, après approbation du compte administratif 2024, le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 234 291.89 euros et un déficit d'investissement reporté de 63 966.45 euros.

Considérant l'Etat des Restes à Réaliser d'un montant de 37 056.00 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter :
* la somme de -63 966.45 € au compte 001 « déficit d'investissement reporté »,
* la somme de 26 910.45 € au compte 1068 « Affectation en réserve »,
* la somme de 207 381.44 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

D2025-010 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2025

BUDGET PRIMITIF 2025							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Cpte	Libellés	BP 2024	BP 2025	Cpte	Libellés	BP 2024	BP 2025
DEPENSES DE		516 286.10 €	535 840.44 €	**RECETTES DE**		516 286.10 €	535 840.44 €
011	Charges à caractère général	143 930.00 €	112 750.00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	171 086.10 €	207 381.44 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	167 200.00 €	179 000.00 €	013	Attenuation de charges	16 000.00 €	9 000.00 €
014	Atténuation de produits	34 000.00 €	38 000.00 €	70	Produits des services, du domaine et vente diverses	18 700.00 €	22 200.00 €
023	Virement à la section d'investissement	111 546.10 €	143 830.44 €	73	Impôts et taxes	25 000.00 €	25 000.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	53 810.00 €	57 160.00 €	731	Fiscalité locale	140 000.00 €	150 000.00 €
66	Charges financières	4 300.00 €	3 600.00 €	74	Dotations et participations	115 500.00 €	92 259.00 €
67	Charges spécifiques	500.00 €	500.00 €	75	Autres produits de gestion courante	30 000.00 €	30 000.00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000.00 €	1 000.00 €				
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Cpte	Libellés	BP 2024	BP 2025	Cpte	Libellés	BP 2024	BP 2025
DEPENSES		368 849.33 €	309 240.89 €	**RECETTES**		368 849.33 €	309 240.89 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	101 796.88 €	63 966.45 €	021	Virement de la section de fonctionnement	111 546.10 €	143 830.44 €
16	Emprunt et dettes assimilées	22 200.00 €	22 200.00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	203 803.23 €	51 910.45 €
20	Immobilisations incormporelles	2 500.00 €		13	Subventions d'investissement	52 000.00 €	112 000.00 €
21	Immobilisations cormporelles	53 500.00 €	67 930.44 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 500.00 €	1 500.00 €
23	Immobilisations en cours	188 852.45 €	155 144.00 €				

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- **Section de fonctionnement : 535 840.44 €**
- **Section d'investissement : 309 240.89 €**

Ce budget est accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Radar Pédagogique :
Une convention de mise à disposition de matériel signée avec la Direction Départementale des Territoires, un radar pédagogique va être installé route de Villaines sous Malicorne pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2025.

SATESE :
Suite au devis de Véolia concernant la réparation du regard au canal de sortie ainsi que l'installation d'une sonde de télétransmission à la lagune, s'élevant à 11 124 €, nous avons contacté le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) qui nous a affirmé que la sonde n'était pas nécessaire, étant donné le nombre de foyer raccordé à l'assainissement.
La réparation du regard peut être faite par l'équipe municipale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h07

Les membres présents ont signé

Françoise FARCY		Marc BRISSAULT	
Bertrand MAUDET		Jacky CARÉ	
Martine DELAROCHE		Jérémy DEROUAULT	
Armand BACHELOT		Marie GUIHENEUF	
Norbert BELLOC		Didier LEVALET	
Frédéric PIAUT			